



COMMISSION REL

Hedwige CALDAIROU et Olivier LAUDE , co-Présidents

vous invitent à participer [mardi 18 mai 2021 de 12h30 à 14h30](#)

avec Microsoft TEAMS *un lien vous sera envoyé après inscription*

à un « déjeuner » de présentation du processus collaboratif,
seul mode amiable créé par un avocat pour les avocats.



Si les dispositions successives du législateur, sous l'influence de l'Union européenne, tendent à promouvoir les MARD, leur utilisation est parfois freinée par un manque de visibilité et de compréhension. D'où l'intérêt de mieux cerner et d'appréhender les spécificités de l'un d'eux, le **Processus collaboratif**.

Lors de cette session de présentation, vous seront exposés les étapes et les principes essentiels du Processus collaboratif, forme la plus achevée de recherche d'une solution amiable d'un conflit, selon le rapport Delmas-Goyon sur la Justice du 21e siècle.

Cette séance sera animée par :

- **Juliette GRISET**, Avocate au barreau de Paris, Présidente de l'AFPDC, activités dominantes : droit de la famille, des successions, des personnes et de leur patrimoine.

et

- **Laurence FASSIER**, Avocate au barreau de Paris, Vice-Présidente de l'AFPDC, Médiateur agréé CMAP, activités dominantes : droit des affaires